

# CR CAPD 28 janvier 2019

---

Présents : pour l'administration : M. Maheu, (Dasen) M. Massenet (secrétaire général), Mme Brun et M. Peter (IEN),  
Mmes Maurice et Cogordan (1<sup>er</sup> degré)

Représentants des personnels : 4 SNUipp-FSU 05, 4 SGEN, 2 SUD

## Installation de la nouvelle CAPD

### Election des représentants à la commission de réforme

Présentation de la procédure.

En commission de réforme, il faut 2 titulaires et 2 suppléants.

D'un commun accord avec les autres organisations syndicales (OS), il est décidé de mixer les deux OS qui sont majoritaires en nombre de sièges (pour rappel : 2 sièges pour le SNUipp-FSU, 2 sièges pour le SGEN-CFDT et 1 siège pour SUD-Education).

Les représentants des personnels en commission de réforme sont donc :

- En titulaires : Magali Manuel (SNUipp-FSU) et Jean-Jacques Rostan (SGEN-CFDT)
- En suppléants : Floriane Grondin (SNUipp-FSU) et Sylvie Délia (SGEN-CFDT)

### Approbation du règlement intérieur de la CAPD

Rien de particulier n'étant remarqué par les différentes OS, le règlement intérieur de la CAPD est approuvé.

Le SGEN-CFDT fait néanmoins une remarque sur l'article 17 qui doit être respecté. Cet article donne le droit au(x) suppléant(s) d'être présents en CAPD même s'ils n'ont pas la possibilité d'exprimer leur voix en cas de vote.

### CR de la dernière CAPD du mois de septembre.

Pas de remarques, ce compte-rendu est donc approuvé.

Après ces points techniques, l'ordre du jour est abordé.

Sud éducation fait une déclaration.

Puis les points suivants sont abordés :

### Permutations

Il y a 11 demandes pour quitter le département : 2 collègues sont concernés par les bonifications de rapprochement de conjoints et 1 collègue pour une bonification au titre du handicap. Les barèmes étant respectés, ils sont validés.

### Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école (2 classes et plus)

Pour rappel, il y a deux viviers :

- Les candidats sollicitant leur inscription sur la liste d'aptitude avec entretien : 2 collègues
- Les candidats assurant l'intérim durant l'année scolaire 2018-2019. Leur inscription est de plein droit si l'avis de l'IEN est favorable. Ce vivier concerne 4 collègues.

Tous ces collègues ont reçu un avis favorable de leur IEN.

Et la CAPD se prononce aussi favorablement.

*Le SNUipp-FSU fait remarquer le faible nombre de collègues qui demandent à pouvoir assurer les fonctions de directeur. En effet, cela questionne l'attrait de cette fonction notamment au vu d'une charge de travail de plus en plus lourde et de moins en moins facilitée. Le SNUipp-FSU revendique notamment dans ses mandats l'augmentation du temps de décharge et une véritable aide administrative pour les directeurs.*

A la suite de la remarque du SNUipp-FSU, le SGEN-CFDT ajoute l'information que le thème de la direction d'école est prévue à l'agenda social du ministère.

La DASEN relève la même interrogation que celle du SNUipp-FSU sur le peu de candidats et évoque des rencontres qui se déroulent depuis la semaine dernière sur des réseaux du socle autour de 4 thèmes (dont le remplacement, le fonctionnement des réseaux,...) Des directeurs étaient présents à ces réunions et d'après le DASEN, les directeurs d'écoles à 2 classes mettent en avant que l'isolement rend plus difficile le travail de direction.

*Le SNUipp-FSU s'inquiète que cette justification de l'isolement, bien que réelle, accélère la fusion d'école et entraîne la disparition de l'école en milieu rural au profit de regroupements scolaires (« école du socle ») qui engendreront des déplacements fatigants pour les élèves. Evidemment qu'il faut rompre cet isolement mais pour le SNUipp-FSU cela ne doit pas se faire par des fusions et/ou suppressions mais par exemple par un accompagnement de ces petites équipes de milieu rural.*

Le SGEN remarque que cette problématique d'isolement concerne aussi les adjoints. L'IEN de Gap 1, M. Peter, note qu'il y a peu de postes de directeurs disponibles sur cette circonscription.

## Congé de formation

Comme chaque année, il n'y aura qu'un seul départ en formation.

Les avis ne figurant pas sur les documents fournis aux OS, Mme Maurice lit ces avis.

Une personne est donc placée en tête de liste au vu de ces avis et une autre en liste d'attente en cas de désistement de la première.

Cette liste est validée.

*Même si cette liste est validée, le SNUipp-FSU, comme chaque année, regrette que le classement se base sur « les besoins de l'école » et l'intérêt du service plutôt que sur des critères objectifs (AGS, ancienneté de la demande, projet de la personne...), ce qui freine des reconversions professionnelles, tout aussi légitimes.*

*Nous conseillons aux collègues de s'emparer du Compte Personnel de Formation (les textes sont enfin parus, voir article sur notre site), qui permet à l'agent public d'accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées et ce, prioritairement sur le temps de travail.*

## Questions diverses

- **Avancement automatique à l'ancienneté**

Aucun n'oubli n'étant constaté, cette avancement à l'ancienneté est validé.

En ce qui concerne les avancements accélérés des échelons 6 et 8, le serveur étant opérationnel, il devrait y avoir une CAPD à ce sujet.

- **La circulaire mouvement**

Les règles du mouvement ont fait l'objet d'un groupe de travail avec les représentants des personnels en décembre, au cours duquel nous avons demandé plusieurs modifications (voir notre article sur le site du SNUipp-FSU 05).

*Ce point figurant à l'ordre du jour, le SNUipp-FSU s'étonne de ne pas avoir reçu le document dans les 8 jours qui précèdent la CAPD, comme cela est la règle et comme cela a pourtant été le cas pour les autres documents. Pensant que cela est un oubli, nous demandons à avoir la circulaire en séance. Refus du DASEN, qui indique que ses services y travaillent encore, puis qu'elle est inchangée par rapport au projet que l'on nous avait présenté, et enfin que ce point n'a finalement*

*pas lieu d'être traité en CAPD mais plutôt en CTSD.*

*La vraie raison, c'est que cette circulaire est inacceptable, qu'il n'a été tenu aucun compte des demandes des organisations syndicales et que l'Administration espère passer en force.*

*NB : Nous avons reçu ladite circulaire en début d'après-midi (donc elle était prête...). Plus d'infos à venir, nous confirmons qu'elle est inacceptable en l'état.*

- Une collègue renonçant à son poste, un poste de direction se libère à Baratier.
- Pour information : 2 collègues ont opté pour un départ volontaire. A noter, que le taux d'indemnisation est laissé à l'appréciation de l'administration.
- **la demande de recours d'une collègue sur l'appréciation du rendez-vous de carrière au 9ème échelon**

Cette collègue demande un recours suite à l'appréciation du DASEN « à consolider » alors que l'IEN a émis un avis « satisfaisant » sur 10 item sur 11.

*Un peu comme si nous mettions « non acquis » à un élève qui aurait 90 % de réussite. Bienveillant, donc.*

Le Secrétaire Général précise que cette demande intervient hors délai.

Le DASEN explique que la collègue fait une analyse erronée en s'appuyant sur l'appréciation littérale, alors qu'il faut un positionnement hiérarchisé par rapport à une cohorte d'enseignants (**car les appréciations sont contingentes**).

« Il y a 4 appréciations, il faut bien qu'elles soient utilisées ! ».

Il précise aussi que le ministre n'est pas satisfait du PPCR dans l'Education Nationale et va sans doute procéder à une remise à plat de ce dispositif.

*Le SNUipp-FSU fait remarquer que le rendez-vous de carrière est un moment important pour les collègues afin de bénéficier d'un avancement plus rapide face à une carrière qui s'allonge et que ce genre d'appréciation est vécu comme injuste pour un enseignant qui fait son travail correctement et qui accepte les retours qui lui sont faits par son IEN. Au lieu de bienveillance, on incite à la démotivation.*

- **Questions du SNUipp-FSU**

- o *PES : Combien ont demandé l'indemnisation des frais de déplacement par le décret de 2006 ? Y-a-t-il des stagiaires en « protocole d'alerte » ?*

8 demandes accordées

1 PES en protocole d'alerte

- o *CAPPEI : Y aura-t-il des nouvelles modalités de recrutement suite à la note du 21 décembre ?*

Pas de modification prévue

*Cela rassure le SNUipp-FSU car cette note marquait l'absence d'un cadrage national fort en laissant la main aux Recteurs et DASEN. Il y avait notamment l'idée qu'au mouvement l'option ou le parcours ne soit plus le critère premier d'affectation et de titularisation. Et cette note donnait aussi la possibilité que les enseignants en formation n'aient plus de priorité sur les postes vacants correspondant à leur module de formation. Et enfin, elle rendait possible une affectation à titre définitif sur un poste qui ne correspondrait pas à l'option, sans contrepartie assurée d'une formation complémentaire. Jusqu'à présent, si le poste obtenu ne correspondait pas à l'option, l'affectation était provisoire et on bénéficiait d'une formation complémentaire.*

- o *Référents mathématiques : Quelles ont été les modalités de « recrutement » ? Qu'en est-il de l'organisation de ces postes (décharge de classe ? poste à part entière ?) ? Qui sont les référents pour chaque circonscription ?*

Le DASEN explique que cela entre dans le cadre du Plan Villani-Torossian, qui préconise de renforcer l'enseignement des mathématiques. Le terme « référent » n'est pas approprié. (*c'était pourtant présenté comme tel dans le mail de présentation du référent pour la circonscription Gap 2*). Le référent est l'IPR mathématique. Il est un référent académique. Il est venu pour une rencontre dans les Hautes-Alpes et dans l'urgence a nommé un enseignant du 1er degré et un du 2nd degré en doublette. Ainsi, un conseiller

pédagogique et deux collègues sont invités à rentrer dans un dispositif de formation de 24 journées sur 2 ans afin de « monter en compétences ». C'est M Peter porte cette mission mathématique dans le département.

Mme Brun indique que ces collègues ont candidaté et ont été choisis.

*Le SNUipp et SUD-Education font remarquer, qu'il n'y a pas eu d'appel à candidature, ce qui aurait laissé la possibilité à tous les collègues intéressés de postuler.*

Mme Brun confirme qu'il n'y a pas eu d'appel à candidature, ils ont été sollicités par les IEN.

Le DASEN invite les personnes intéressées à se faire connaître car il y a des besoins.

Apparemment ces collègues resteraient sur leur poste.

*Le SNUipp-FSU regrette le manque de clarté sur ces postes (moyens, missions...) et la réponse approximative de l'administration.*

- AESH (contrat en CDI): les AESH, Éducation Nationale en CDI, sont sous contrat de 31h. Pour certains, le cumul de leurs affectations n'atteint pas ces 31 h. Or il est demandé à une partie d'entre eux d'effectuer des heures de remplacement pour les atteindre mais pour d'autres, non. Pourquoi une telle disparité? Quels sont les critères permettant d'appeler une personne plutôt qu'une autre?

Réponse du Secrétaire Général (SG) : le choix est fait en fonction de la localisation des besoins.

- **Autres questions :**

- **Cappei** : comment s'organise la campagne cette année ? Les appels à candidature ne sont pas encore parus, contrairement au 04 et au 84. L'appel à candidature départemental dans le 04 mais pas dans le 05 s'explique par une sortie au BA au niveau académique qui est ensuite déclinée dans les départements.
- **Mail reçu concernant les absences pour raison médicale** : il n'est pas précisé si on perd aussi un jour d'AGS.  
Oui, dès qu'on retire une journée de traitement sans justification il y a aussi un retrait d'un jour d'AGS. Il faut donc absolument fournir un certificat médical sous peine de perdre 1/30e + un jour d'AGS.
- **Réintégration après disponibilité** : quelles raisons pour ne pas réintégrer ? Mme Maurice précise que cela dépend des postes, actuellement le département est en surnombre donc ne peut pas réintégrer en cours d'année.  
Le SG ajoute qu'il faut attendre de passer sous la barre des surnombres.  
Mme Maurice précise qu'en septembre ça devrait aller (sous réserve de participer au mouvement).
- **Convention MAIF** : réunion devait se tenir en janvier au sujet des actions pour les enseignants. Le DASEN informe que c'est en cours, la signature de cette convention devrait se faire.
- **Compte personnel de formation** : un groupe de travail académique est prévu, d'après le secrétaire général ce devrait être en février.
- **Permanence Ressources Humaines de proximité** : Pour le secrétaire général, l'administration locale est en mesure de l'assurer, les collègues peuvent solliciter la DSDEN.
- **Frais de déplacement des personnels itinérants** : le problème des « communes limitrophes » et du « transport régulier » : pas d'indemnité si le trajet est desservi par des transports en commun réguliers or, ceux-ci ne permettent pas toujours de réaliser le trajet pour être à l'heure. Le secrétaire général renvoie vers la réponse académique qui applique le décret national. Le DASEN est néanmoins d'accord sur l'idée de réassouplir ce texte dans le contexte de notre département de montagne.

*Le SNUipp-FSU espère que le DASEN portera rapidement ce point au niveau du ministère dans l'intérêt de ses personnels.*

(Pour information si vous n'avez pas le droit aux frais de déplacement, il n'y a pas non plus d'indemnité de repas possible, les 2 sont liés.)

- **Courrier de Mme Bellais sur les brigades au sujet d'un bilan** : le SG précise qu'il n'y a pas de compte-rendu de ce bilan, c'est le fruit d'une réunion avec les secrétaires de circonscription. Lors de ces réunions, les secrétaires ont émis des difficultés, notamment un manque de cohérence sur certaines situations (Brigade formation VS brigade de l'école). L'idée étant de rapprocher les affectations auprès des secrétaires de circonscription. Cependant cela amène des brigades plutôt centrés sur la formation à être prévenus au dernier moment pour aller loin. A ce sujet l'IEN de Gap 2 propose de quantifier ces situations qui lui semblent exceptionnelles.

Le secrétaire général conseille laisser passer un trimestre pour voir les résultats.

SUD soulève que des représentants de collègues brigades dans ces réunions seraient bienvenus.

D'après le DASEN, la fusion des brigades a amélioré le remplacement.

*Le SNUipp-FSU se demande si ce n'est pas aussi parce qu'il y a moins d'arrêts maladie de courte durée...*

Le DASEN affirme un soutien fort à la ruralité dans le département.

*Le SNUipp-FSU espère que ce soutien fort sera perceptible lors de l'élaboration de la prochaine carte scolaire !*